

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, M. David BEDIN, Mme Audrey CARON, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme SYLVAIN donne pouvoir à Mme CHEVALIER

M.DAOUDI donne pouvoir à M.LANTERI

M.GOURY donne pouvoir à M.BEDIN

M.BOUJDAG donne pouvoir à M.LE CUNFF

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

M.MIGALE a rejoint la séance à 20h18 lors de l'introduction à la présentation du budget

M.BOULTAME a rejoint la séance à 20h40 pendant la présentation du budget

Mme FAUQUEUR, Mme EUSEBE, Mme CALABRE, Mr GABIRON et M.MERLET ont quitté la séance à 23h35, lors des questions diverses

Mme FOURSANE a quitté la séance à 00h10, lors des questions diverses

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20230329-1-6-03-2023-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Madame Patricia JOSE est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.6/03/2023

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, L.2121-14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n°2.1/09/2021 du conseil municipal du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57 et fixant des modes de gestion amortissement pour tous les budgets de la ville,

VU le budget primitif du budget annexe du cinéma « L'Antarès » voté le 23 mars 2022, ainsi que le budget supplémentaire voté le 29 juin 2022,

VU le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma « L'Antares » élaboré par Monsieur le Trésorier Municipal,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte,

CONSIDERANT que le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif,

CONSIDERANT les écritures du compte de gestion du budget principal de la ville présentées ci-dessous :

Budget annexe du Cinéma	Résultat de l'exercice 2022	Résultat clôture 2022
Investissement	- 2 929.97 €	- 3 456.10 €
Fonctionnement	32 914.02 €	109 489.33 €
TOTAL	29 984.05 €	106 033.23 €

CONSIDERANT que le compte de gestion établi pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

CONSIDERANT que la commission « Finances » s'est réunie le 20 mars 2023,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DECIDE A L'UNANIMITE

(27 pour / 6 abstentions : Mesdames Disant, José et Messieurs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale)

ARTICLE 1 : D'ARRETER le résultat de l'exercice dudit compte de gestion du budget annexe du cinéma « L'Antares » du comptable pour l'exercice 2022 à la somme globale de 29 984.05 €,

ARTICLE 2 : D'ARRETER le résultat de clôture dudit compte de gestion du budget annexe du cinéma « L'Antares » du comptable pour l'exercice 2022 à la somme globale de 106 033.23 €,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.